



SAINT-MANDÉ  
CRESCO ET FLORESCO

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

## VILLE DE SAINT-MANDÉ

VAL-DE-MARNE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE DU 22 JUIN 2022

Nombre de membres  
du Conseil Municipal : 35  
Membres en exercice : 35  
Membres présents : 25  
Membres représentés : 8  
Membre absent : 2

#### **OBJET : ADHESION AU RESEAU MICRO-FOLIE**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, vingt-deux juin à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Julien WEIL, Maire, le seize juin, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Julien WEIL, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Matthieu STENCEL, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON-BOYER, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Dominique PERRIOT, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, Mme Séverine FAURE, M. Patrick BEAUDOUIN, M. Frédéric BIANCHI, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, M. Rydian DIEYI (arrivé au point n°1), M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, Mme Léna ETNER, M. Stéphane ROBIN, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, Mme Marie-France DUSSION, M. Luc ALONSO.

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Geneviève TOUATI.  
M. Cédric BACH.

#### **ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. Jean-Philippe DARNAULT pouvoir donné à M. Julien WEIL.  
Mme Christine SEVESTRE pouvoir donné à Mme Florence CROCHETON-BOYER.  
Mme Tiffany CULANG pouvoir donné à M. Frédéric BIANCHI.  
Mme Nathalie COHEN pouvoir donné à Mme Eveline BESNARD.  
Mme Marilyne BARANES pouvoir donné à Mme Caroline QUERON.  
Mme Béatrice DORRA pouvoir donné à Mme Léna ETNER.  
M. Pierre LOULERGUE pouvoir donné à M. Stéphane ROBIN.  
M. Roger DE LA SERVIÈRE pouvoir donné à Mme Marie-France DUSSION.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Accusé de réception en préfecture  
094-219400678-20220622-DEL14-22JUN22-DE  
Date de télétransmission : 12/07/2022  
Date de réception préfecture : 12/07/2022

# LE CONSEIL MUNICIPAL

## DEL N° 14 : ADHESION AU RESEAU MICRO-FOLIE

VU le Code Général des Collectivités,

**CONSIDÉRANT** la volonté d'innovation numérique portée par la municipalité en matière culturelle,

**CONSIDÉRANT** le développement de l'offre culturelle de Cresco et l'intérêt porté sur les Arts visuels et numériques,

**CONSIDÉRANT** que le réseau Micro-Folie est une offre culturelle novatrice et inédite permettant, notamment, la mise en place d'une galerie d'art numérique,

**CONSIDÉRANT** que l'adhésion au réseau apportera une ressource en termes d'information et un lieu d'appui à la mise en oeuvre de projets culturels par le développement des démarches et d'outils communs aux partenaires du réseau,

VU l'avis favorable émis par la Commission Municipale Affaires culturelles et animation, réunie le 31 mai 2022,

### A P R E S   E N   A V O I R   D E L I B E R E

**A la majorité**

**Contre : 0**

**Abstention : 4**    *Mme Léna ETNER, M. Pierre LOULERGUE, Mme Béatrice DORRA, M. Stéphane ROBIN.*

**Pour : 29**    *M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON-BOYER, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Phillippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Dominique PERRIOT, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, Mme Séverine FAURE, M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, M. Rydian DIEYI, Mme Marilyne BARANES, M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, Mme Marie-France DUSSION, M. Luc ALONSO.*

**APPROUVE** l'adhésion de la Commune au Réseau Micro-Folie, dont la cotisation s'élève à 1 000 € à compter de l'année N+1.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile au financement et à la mise en oeuvre des opérations.

**PRECISE** que le renouvellement de l'adhésion pourra être effectuée par le Maire dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Municipal par délibération n°4 du 4 juillet 2020.

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de réception par le représentant de l'Etat.

Le Secrétaire de séance,  
Matthieu STENCEL

Le Maire  
Julien WEIL



Accusé de réception en préfecture  
094-219400678-20220622-DEL14-22JUN22-DE  
Date de télétransmission : 12/07/2022  
Date de réception préfecture : 12/07/2022